

Actualités d'UNIDROIT

➤ 86^{ème} session du Conseil de direction – Rome, 16-18 avril 2007 ◀

RESUME DES CONCLUSIONS

Point No. 1 : Adoption de l'ordre du jour : le Conseil a adopté l'ordre du jour tel que proposé dans le document C.D. (86) 1.

Point No. 2 : Nomination des premier et deuxième Vice-présidents : sur proposition de M. INGLESE, le Conseil a reconduit le Professeur HARTKAMP en tant que premier vice-président et nommé M. GOVEY second Vice-président.

Point No. 3 : Rapport annuel : le Conseil a pris note du rapport du Secrétaire Général sur les travaux de l'Institut durant l'année 2006. Le Conseil a également pris note du rapport du Président de la Fondation de droit uniforme auquel il a exprimé sa reconnaissance pour l'excellent travail accompli au cours de l'année précédente afin d'alléger la pression sur le budget de l'Institut, en particulier avec l'apport de fonds extrabudgétaires pour un certain nombre d'activités de l'Institut.

Point No. 4 : Mise en œuvre du Plan stratégique : le Conseil a pris note du rapport du Secrétaire Général sur la mise en œuvre du Plan stratégique durant l'année 2006. Le Conseil a souligné les progrès importants qui ont été faits en matière de planification et de contrôle financiers, de gestion des priorités et, en général, de transparence des procédures de gestion. Dans le cadre des activités législatives de l'Institut, le Conseil a souligné l'importance des fonctions de dépositaire dans le cadre de la Convention du Cap. En ce qui concerne l'élargissement des Etats membres de l'Institut, l'initiative de l'ASEAN, déjà soutenue par les Gouvernements australien, japonais et néerlandais, a été considérée comme étant opportune et bien choisie. La proposition selon laquelle les membres du Conseil devraient se réunir dans des Comités *ad hoc* pour discuter de questions spécifiques durant les sessions du Conseil a été mise à l'essai au cours de la 86^{ème} session afin d'effectuer un examen préliminaire de la procédure qui pourrait être suivie au cas où la Communauté européenne adhérerait au Statut organique d'UNIDROIT. Le Conseil a convenu que, alors que les décisions revenaient aux Gouvernements, une analyse approfondie et attentive de la question par le Conseil serait bénéfique.

Point No. 5 : Préparation du budget provisoire de l'exercice financier 2008 : le Conseil a pris note de la présentation détaillée, faite par le Président de la Commission des Finances, de l'avis des Gouvernements et a discuté des points fondamentaux du budget provisoire et de ses développements futurs. Le Conseil a ensuite approuvé le projet de budget établi sur la base des premières estimations à la suite d'une contribution extrastatutaire versée par le Royaume-Uni et a enjoint le Secrétariat d'affecter le montant de cette contribution aux chapitres spécifiés par le Gouvernement donateur.

Point No. 6 : Rapport sur les travaux du Comité ad hoc sur le Règlement intérieur concernant l'organisation de l'Institut - Administration financière - Personnel : le Conseil a pris note du rapport du Comité ad hoc qui a terminé ses travaux sur les première et deuxième parties du Règlement intérieur. Le Conseil attend désormais un projet sur les dispositions modifiées pour approbation et transmission à l'Assemblée Générale. Le Conseil a pris note en outre de l'intention du Comité ad hoc de poursuivre ses travaux sur la troisième partie du Règlement intérieur après consultation du personnel de l'Institut.

Point No. 7 : Procédure et calendrier pour la sélection du successeur du Secrétaire Général : le Conseil a décidé de lancer un appel à candidature pour le poste de Secrétaire Général au plus tard le 30 septembre 2007 et de mettre en place une Sous-commission du Comité Permanent qui effectuera la sélection des candidats et convoquera les candidats retenus pour un entretien qui aura lieu du 8 au 10 novembre 2007 de façon à soumettre une proposition de nomination au poste de Secrétaire Général lors de la 87^{ème} session du Conseil qui se tiendra du 21 au 23 avril 2008.

Point No. 8 (a) : Garanties internationales portant sur des matériels d'équipement mobiles - Protocole de Luxembourg à la Convention du Cap portant sur les questions spécifiques au matériel roulant ferroviaire : le Conseil a pris note, avec satisfaction, et exprimé toute sa reconnaissance au Gouvernement du Grand Duché de Luxembourg pour le succès de la Conférence diplomatique et de l'adoption du Protocole le 23 février 2007. Le Conseil a recommandé que l'Assemblée Générale, lors de sa 61^{ème} session, adopte une Résolution demandant aux Gouvernements de déposer les instruments de ratification ou d'adhésion, ainsi que les déclarations requises ou autorisées par la Convention et le Protocole, en anglais et en français uniquement, les deux langues de travail de l'Institut, bien que l'allemand soit une des langues officielles de la Conférence et une version linguistique de l'instrument qui fasse foi. Le Conseil a enjoint le Secrétariat de prendre toutes les mesures nécessaires pour qu'il puisse exercer de façon efficace les fonctions de dépositaire conformément à l'Article XXXIV du Protocole. En outre, le Conseil a demandé au Secrétariat de participer aux travaux de la Commission préparatoire pour s'assurer que l'Autorité de surveillance soit mise en place et que le Registre international soit opérationnel dans les temps impartis. Enfin, le Conseil a décidé que, alors qu'un Rapport officiel serait rédigé par le Rapporteur et qu'une collection complète des documents de la Conférence serait disponible, les Actes de la Conférence ne seraient pas établis.

Point No. 8 (b) : Garanties internationales portant sur des matériels d'équipement mobiles – Application et mise en oeuvre de la Convention du Cap et du Protocole aéronautique : le Conseil a pris note des remarquables progrès faits depuis la dernière session et a invité les Gouvernements des Etats membres à (1) œuvrer en vue de nouvelles ratifications et adhésions et (2) faire les efforts requis pour assurer que l'Institut continue à pouvoir exercer ses fonctions de dépositaire, en particulier grâce au financement du poste de fonctionnaire en charge de ces fonctions.

Point No. 8 (c) : Garanties internationales portant sur des matériels d'équipement mobiles – Avant-projet de Protocole à la Convention du Cap portant sur les questions spécifiques aux biens spatiaux : le Conseil a approuvé la reprise des travaux du Comité d'experts gouvernementaux, sous réserve que le Forum de New York qui se tiendra en mai soit un succès, sur la base d'un calendrier accéléré en vue de l'achèvement du projet.

Point No. 8 (d) : Garanties internationales portant sur des matériels d'équipement mobiles – Préparation d'un nouveau Protocole à la Convention du Cap portant sur les questions spécifiques aux matériels d'équipement agricoles, de construction et miniers : le Conseil a exprimé sa satisfaction quant à l'excellente qualité des travaux préparatoires effectués par le Secrétariat. Le Conseil a demandé au Secrétariat d'inviter les Gouvernements à soumettre des commentaires supplémentaires sur l'étude préparatoire figurant au document C.D. (86) 8 (d). Le Conseil a décidé que, en raison des autres questions prioritaires inscrites au Programme de travail et des ressources excessivement limitées, toute activité concernant la préparation de ce nouveau Protocole devait être reportée jusqu'à la discussion concernant le prochain Programme de travail triennal.

Point No. 9 (a) : Avant-projet de Convention sur les règles de droit matériel applicables aux titres intermédiés : le Conseil a pris note, avec satisfaction, des progrès remarquables faits par le Comité d'experts gouvernementaux. Le Conseil a concordé sur la décision à prendre quant à l'approbation de l'avant-projet et sa transmission à une Conférence diplomatique, en vue de son adoption, dès que possible en 2008, en fonction de l'issue de la 4^{ème} session du Comité et sur la base du texte qui sera finalisé par le Comité et du Rapport de sa 4^{ème} session. Le Conseil a en outre décidé que si la date de la tenue de la Conférence diplomatique devait être renvoyée au-delà du terme du mandat du Secrétaire Général, des mesures adéquates devraient être prises pour que ce dernier reste en service jusqu'à l'achèvement des travaux concernant cet instrument.

Point No. 9 (b) : Principes et règles visant à accroître les transactions sur les marchés émergents : le Conseil a confirmé le statut prioritaire accordé à ce projet, étant entendu que des ressources ne pourront être consacrées à cette question que lorsque des financements supplémentaires seront disponibles ou que le projet de Convention sur les titres intermédiés sera adopté.

Point No. 10 : Elaboration de nouveaux chapitres des Principes d'UNIDROIT relatifs aux contrats du commerce international : le Conseil a pris note, avec satisfaction, du rapport du Secrétariat sur la première session du Groupe de travail et sur le calendrier des travaux envisagé pour l'année 2007.

Point No. 11 : Loi type sur le leasing : le Conseil a confirmé la procédure concordée lors de la 85^{ème} session, à savoir que dès que l'on considérera que la Loi type fait l'objet d'un consensus parmi les Gouvernements qui participent au processus, et dans l'espoir que cela sera le cas à l'issue de la deuxième session, la Loi type sera présentée aux Gouvernements membres lors d'une session extraordinaire de l'Assemblée Générale, en vue de sa finalisation et de son approbation.

Point No. 12 : Mise en œuvre et promotion des instruments d'UNIDROIT autres que les instruments relatifs à la Convention du Cap : le Conseil, tout en exprimant sa préoccupation face à la baisse constante des ressources financières mises à disposition du Secrétariat pour la promotion des instruments adoptés, a manifesté sa satisfaction quant au succès des efforts du Secrétariat pour la promotion de plusieurs instruments comme la Convention de 1995 sur les biens culturels volés ou illicitement exportés.

Point No. 13 : Programme de coopération juridique : le Conseil a pris note avec satisfaction des succès continus du programme de bourses de recherche. Bien que le pourcentage décroissant du budget ordinaire alloué au programme de bourses de recherche constituait une source de préoccupation, le Conseil a exprimé sa reconnaissance au Gouvernement coréen et aux donateurs privés qui ont continué à soutenir cette activité très importante de divulgation. Le Conseil a félicité le Groupe de travail pour la préparation des Principes relatifs aux contrats du commerce international ainsi que le Secrétariat pour les progrès remarquables faits dans l'organisation d'un séminaire à Ouagadougou (Burkina Faso) consacré au lancement d'un vaste débat sur le projet d'Acte uniforme de l'OHADA sur les contrats.

Point No. 14 : Etat de la bibliothèque : le Conseil a pris note, avec satisfaction, des efforts incessants et couronnés de succès de la responsable de la Bibliothèque pour maintenir le niveau de qualité de la Bibliothèque malgré la baisse des financements budgétaires et l'augmentation constante des prix des publications. Le Conseil a exprimé toute sa reconnaissance pour les résultats obtenus, notamment la mise en ligne du catalogue et la liaison du catalogue d'UNIDROIT avec les catalogues d'autres grandes bibliothèques de droit comparé en Europe.

Point No. 15 : Revue de droit uniforme : le Conseil a pris note, avec satisfaction, de la santé florissante de la Revue et a exprimé toute sa reconnaissance à la Rédactrice pour le travail effectué sous sa direction qui a culminé avec la finalisation de l'Index général avec possibilité d'accès au texte intégral en format pdf. Le Conseil a mis en place un groupe de travail *ad hoc* chargé de formuler des propositions sur la meilleure façon de maintenir la qualité actuelle de la Revue malgré les restrictions budgétaires.

Point No. 16 : Rapport sur la situation relative aux correspondants de l'Institut : le Conseil a adopté les propositions présentées par le Groupe de travail pour les futures nominations.

Point No. 17 : Propositions pour la nomination des correspondants de l'Institut : le Conseil a nommé trois nouveaux correspondants et un correspondant institutionnel sur proposition du Gouvernement de la Fédération de Russie, du Président et du Secrétaire Général.

Point No. 18 : Site d'UNIDROIT sur Internet et bibliothèques dépositaires de la documentation d'UNIDROIT : le Conseil a pris note, avec satisfaction, des excellents résultats obtenus, tout en maintenant des coûts réduits, concernant l'amélioration du site Internet et la contribution à la divulgation des travaux de l'Institut grâce aux deux instruments de diffusion.

Point No. 19 : La base de données sur le droit uniforme : le Conseil a pris note, avec satisfaction, des progrès accomplis, depuis la session précédente, grâce à l'accès électronique d'un nombre important de nouveaux cas concernant la Convention CMR.

Point No. 20 : Responsabilité pour les services fournis par les satellites : le Conseil a pris note, avec grand intérêt, des rapports présentés par le Professeur Carbone sur les récentes réunions ainsi que des communications envoyées au Président par le Gouvernement italien. Etant donné, d'une part, l'intérêt et, d'autre part, les préoccupations concernant les implications de grande envergure, le Conseil a convenu que des discussions informelles avec tous les Gouvernements potentiellement intéressés devraient avoir lieu en vue de commissioner, si ces consultations aboutissaient à un résultat positif, une vaste étude de faisabilité comparée.

Point No. 21 : Date et lieu de la 87^{ème} session du Conseil de Direction : le Conseil a convenu que sa 87^{ème} session se tiendra du 21 au 23 avril 2008 à Rome.



➤ **Aspects institutionnels** ◀

Nomination de nouveaux correspondants d'UNIDROIT

Lors de sa 86^{ème} session, le Conseil de Direction a nommé quatre nouveaux correspondants:

- M. Rafael CASTILLO-TRIANA, Colombie. M Castillo-Triana, un éminent expert international en financement d'équipement, particulièrement en leasing, a participé aux travaux d'UNIDROIT depuis la Conférence diplomatique d'Ottawa de 1988 qui a adopté les Conventions sur le crédit-bail et l'affacturage. Il est actuellement membre du Comité consultatif chargé de la préparation d'une Loi type sur le leasing.

- M. Valery Dmitrievich FEDCHUK, Fédération russe. Professeur de droit privé auprès de l'Académie russe du commerce extérieur, M. Fedchuk est l'auteur de nombreux ouvrages et articles sur le droit international privé et sur le droit commercial. Il est actuellement membre de la délégation russe du Comité d'UNIDROIT d'experts gouvernementaux pour la préparation de l'avant-projet de Convention sur les titres intermédiés et du Groupe de travail III de la CNUDCI sur le transport maritime de marchandises.
- M. Manuel LEAL ANGARITA, Colombie. Associé du cabinet d'avocats *Leal Angarita & Asociados*, il exerce dans les domaines du droit commercial, du droit des sociétés, du droit aérien et du financement et il est arbitre dans des différends commerciaux. M. Leal Angarita a été impliqué dans la phase préparatoire de l'adhésion de la Colombie à la Convention et au Protocole aéronautique du Cap de 2001 et dans la mise œuvre de ces instruments.
- Le Conseil a nommé l'INSTITUTO COLOMBO-PANAMEÑO DE DERECHO PROCESAL nouveau correspondant institutionnel. Cette institution de recherche de haut niveau participe activement aux travaux de réformes juridiques à Panama. L'Institut a récemment organisé une conférence consacrée à des travaux récents d'UNIDROIT, notamment aux Principes ALI/UNIDROIT de Procédure civile transnationale de 2004.



➤ **Programme de bourses de recherches d'UNIDROIT** ◀

Entre le 1 janvier et le 31 mars 2007, les chercheurs suivants ont été acceptés à la bibliothèque d'UNIDROIT. Selon les cas, ils ont bénéficié d'une bourse complète ou partielle accordée par le Fonds des bourses d'UNIDROIT ou par des subventions spéciales octroyées par des donateurs extérieurs. Des remerciements particuliers sont adressés aux Gouvernements de l'Espagne (*Agencia Española de Cooperación Internacional*), de la République de Corée et de la République populaire de Chine qui fournissent une généreuse contribution au Programme de recherches d'UNIDROIT.

M. Gao SHENG (République populaire de Chine), PhD., Professeur associé, Faculté des sciences humaines et juridiques, Université de Shandong de Sciences et Technologie, République populaire de Chine; Recherche sur "La protection internationale des biens culturels" (jan.-fév.); bourse financée par le Gouvernement coréen.

M. Xie WEI (République populaire de Chine), Fonctionnaire, Département des Traités et de la Législation, Ministère du Commerce; Recherche sur "Le droit uniforme du transport international de marchandises par mer" (jan.-fév.); bourse financée par le Gouvernement de la République populaire de Chine.

- M. José Pedro DE ANDRADE BARROSO (Mozambique), Fonctionnaire principal, Communauté pour le développement de l'Afrique australe (SADC); fév.; période de recherche à UNIDROIT (Rome) sur la Convention et le Protocole aéronautique du Cap de 2001 et participation à la Conférence diplomatique de Luxembourg (12-23 février 2007); bourse financée par le Gouvernement espagnol.
- M. Subianta MANDALA (Indonésie), Chef de la coopération économique bilatérale, Ministère de la Justice et des Droits de l'homme; Recherche sur "Les Principes d'UNIDROIT relatifs aux contrats du commerce international comme référence pour la modernisation du droit des contrats en Indonésie" (fév.-avril); bourse financée par le Gouvernement coréen.

